Procès-verbal

Objet	Retranscription de la vidéo de présentation pour la réunion d'information virtuelle concernant le projet éolien ENGIE à Wanze-Héron.
Participants	**Modérateur :** Pascal François **Bureau d'étude CSD Ingénieurs :** Catherine Dubois **ENGIE :** Loïc Biot Jérôme Rutté

Pascal François - AFP Pro Management – Slides 1 à 4 - Partie ENGIE

Bonjour ou bonsoir et bienvenue dans ce qui est une RIP virtuelle, une réunion d'information préalable virtuelle, on ne peut pas en effet par les temps qui courent vous vous en doutez courir le moindre risque et réunir du public en salle, et donc le développeur et le bureau d'études désigné ont pris le parti de pouvoir en effet activer une disposition particulière, un arrêté du gouvernement wallon qui permet et qui encourage même par les temps qui courent, de pouvoir organiser une RIP virtuelle pour présenter un projet soumis à un permis de classe 1, c'est un permis qui est en rapport évidemment avec le développement d'un projet éolien.

Je m'appelle Pascal François, habituellement je suis un modérateur présent en salle pour permettre au public de pouvoir poser ses questions, émettre une série de remarques et suggestions et là je me mute en présentateur pour cette vidéo qui est une disposition je vous le disais particulière qui est liée au contexte sanitaire.

Il y aura pour le compte du développeur deux intervenants, Loïc Biot et Jérôme Rutté donc ils représentent tous les deux Engie Electrabel, et puis le bureau d'étude d'incidences prendra la parole dans cette vidéo pour vous parler de l'étude d'incidences sur l'environnement, et ce sera Catherine Dubois du bureau CSD ingénieurs.

Alors cette vidéo elle a pour but, comme si nous étions en présentiel, de permettre au demandeur de présenter son projet, ça ne change pas, c'est tout à fait normal qu'il en soit ainsi, et puis de permettre au public de s'informer, d'émettre des observations et des suggestions concernant le projet, vous pourrez le faire de deux manières : par courrier, j'y reviendrai un peu plus tard, également avec un élément en plus c'est simplement la possibilité de pouvoir joindre les développeurs et le bureau d'études au cours d'une permanence téléphonique qui sera enregistrée, vous pourrez mettre en avant des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, et puis vous pourrez également présenter pourquoi pas des alternatives qui peuvent raisonnablement être envisagées par le demandeur pour qu'il en soit tenu compte lors de l'étude d'incidences sur l'environnement, voilà le cadre qui est à votre disposition.

A deux moments, l'information est extrêmement important vous concernant, c'est effectivement celui-ci, cette réunion d'information, cette RIP même si elle est virtuelle. Vous avez la possibilité je disais de vous manifester pendant quinze jours par courrier ordinaire et même de joindre les développeurs et le bureau d'études dans une permanence

téléphonique, c'est une nouveauté qui est vraiment liée à cette disposition particulière de l'arrêté du gouvernement wallon. Et plus tard dans la procédure vous pourrez aussi vous manifester pendant 30 jours, ce sera au moment de l'enquête publique. Je ne serai pas plus long, je vais tout de suite passer la parole au porteur de projet.

Loïc Biot - Engie Electrabel – Slides 5 à 10 - Partie ENGIE

Merci Pascal, bonjour à tous, bonsoir à tous, merci d'être présent à cette réunion virtuelle et évidemment on est désolé de devoir faire de la sorte mais on veut maintenant vous présenter le projet de la meilleure des manières avec un maximum d'informations et de la manière la plus transparente possible.

Donc je vais d'abord me présenter donc je m'appelle Loïc Biot je travaille pour Engie Electrabel, je suis chef de projet éolien et je viens ce soir vous présenter l'avant-projet pour le projet de Wanze-Héron. Je vais d'abord commencer par un petit texte sur l'éolien en Wallonie. En guise d'introduction je voulais commencer par vous expliquer que les objectifs en termes renouvelable pour la région wallonne pour 2030 c'est 4 600 gigawattheures par an, qu'est-ce que ça veut dire, ça veut dire plus ou moins un peu plus de 300 nouvelles éoliennes à construire d'ici 2030, c'est dans ce cadre-là évidemment qu'on vient aujourd'hui vous présenter un nouveau projet éolien qui se situe le long d'une autoroute pour justement cadrer, dans le cadre de référence éolien et dans le nouveau code d'aménagement du territoire qui est en vigueur depuis mi 2017.
Ce code qu'est-ce qu'il dit ? Il facilite l'implantation d'éoliennes le long des infrastructures existantes, que ce soit autoroutières, ferroviaires ou les zonings industriels. Donc ce projet s'insère évidemment dans le nouveau code d'aménagement du territoire, donc qui est en vigueur depuis mi 2017.
Que fait ce code ? Il facilite le placement d'éoliennes le long des infrastructures qui sont déjà existantes. Par infrastructures j'entends les autoroutes, les chemins de fer ou les zonings industriels et dans le cas présent nous sommes évidemment le long d'une infrastructure autoroutière.

Alors qui sommes-nous ? Nous sommes évidemment Engie Electrabel qui est un acteur bien connu de l'énergie en Belgique et en Wallonie, et nous sommes aussi le plus grand producteur vert du pays avec des technologies éoliennes, photovoltaïques, hydrauliques et de la biomasse. Évidemment nous sommes aussi actifs dans toutes les autres technologies comme des centrales au gaz ou bien connues les centrales nucléaires qui sont ici évidemment à proximité de Wanze avec la centrale de Tihange. Alors nous sommes un partenaire qu'on appelle de référence puisque nous développons nos projets éoliens systématiquement avec des partenariats qui sont très forts, alors il y a plusieurs types de partenariats.

Le premier partenariat qui est très important c'est le partenariat public privé, c'est-à-dire que les projets que nous développons en Wallonie et même en Flandre se développent avec des intercommunales, donc c'est à dire que nous développons notamment la société Wind for Wallonia qui est un partenaire 50% Engie Electrabel, 50% intercommunales de financement de la Région wallonne qui permettent de financer, construire et exploiter les parcs éoliens avec un retour direct sur ces intercommunales, sur le public et donc sur les communes et de facto sur les citoyens de la Région wallonne.

Ensuite un des partenariats qui est clé dans l'approche d'Engie Electrabel ça va être les partenariats avec les riverains, donc qu'est-ce que c'est ? C'est de permettre aux gens qui habitent à proximité du projet éolien ou du parc éolien en fonctionnement d'investir directement dans ce parc. Alors de deux manières, soit avec une coopérative locale, donc s'il y a des demandes en ce sens on les entendra pendant nos permanences téléphoniques ou via les courriers, ou alors nous mettrons en place notre coopérative Electrabel Cogreen qui fonctionne déjà avec plus de 2 000 personnes qui y participent en Belgique.

Ensuite, ce n'est pas le cas ici, mais régulièrement nous faisons aussi des partenariats avec des grands industriels quand nous plaçons des éoliennes sur des zonings industriels.

Sur ce projet spécifique et c'est ce qu'on fait de manière régulière mais on voulait insister cette fois-ci pour Wanze-Héron, pourquoi ? Parce que nous sommes dans une situation très particulière d'un point de vue sanitaire et donc on veut faire plus que ce que les décrets wallons nous imposent.
Dans le cadre de ce projet spécifique, et bien nous sommes dans une situation qui est très particulière en raison notamment du contexte sanitaire et donc nous avons la volonté de suivre à la lettre la législation wallonne qui s'impose à nous mais nous voulons aussi faire plus, c'est à dire être très proactifs au niveau de la communication avec vous, donc nous allons déjà vous écouter de manière très attentive lors des permanences téléphoniques, répondre au maximum à vos questions mais en plus de ça, nous aimerions organiser une réunion d'information complémentaire lorsque la situation sanitaire nous le permettra.
Alors elle pourra se faire peut-être début 2021 si tout va bien ou alors un peu plus tard, avant le dépôt de la demande de permis pour vous présenter déjà les pré-conclusions de l'étude d'incidences sur l'environnement, l'objectif sera en tout cas de vous informer au mieux et si possible en présentiel.

De plus nous avons un blog éolien sur notre site internet qui sera mis à jour de manière régulière avec les informations spécifiques sur le projet lien, vous tapez simplement sur google « ENGIE éolien Wanze ou Héron » et vous trouverez directement les informations.
Avant de céder la parole à mon collègue Jérôme Rutté pour la présentation technique du projet, je voulais quand même insister sur un point sur le fait que Engie Electrabel est actif sur cette zone depuis de nombreuses années, nous venons aujourd'hui vous présenter un nouveau projet et donc je veux insister sur le fait que le projet que nous présentons aujourd'hui ne va pas se cumuler avec l'ancien projet, c'est vraiment quelque chose de tout à fait nouveau, donc voilà merci à vous, je laisse la parole à Jérôme.

Jérôme Rutté - Engie Electrabel – Slides 11 à 17 - Partie ENGIE

Merci beaucoup Loïc pour cette introduction. Alors comme tu as pu le dire je vais à présent passer en revue de manière plus détaillée le projet de Wanze-Héron et les raisons qui ont mené à la détermination de cette zone comme étant une zone de projet favorable pour le développement d'un projet éolien.

Donc je vais passer premièrement en revue le contexte énergétique de la zone, donc le potentiel renouvelable que celle-ci possède, j'aborderai ensuite le contexte dans lequel s'insère le projet éolien quant au cadre de référence ainsi que code de développement territorial, et enfin j'aborderai les diminutions d'émissions de gaz à effet de serre qui sont liées à la production d'énergie décarbonée que peut engendrer un tel projet éolien. Alors en ce qui concerne le potentiel renouvelable en Belgique, premièrement lorsqu'on le compare à

ce qu'on peut trouver dans les autres pays à l'échelle européenne donc sur la carte de gauche, on peut voir que la Belgique est colorée en jaune et en rouge, ce qui représente les zones de deuxième et de troisième classe, les plus intéressantes en termes de potentiel renouvelable, étant donné que l'échelle oscille entre le bleu clair représentant les zones les moins intéressantes et le bleu foncé représentant les zones ayant le potentiel le plus important.

Alors cette carte est utile lorsqu'il s'agit de comparer et d'obtenir des tendances à cette échelle-là mais plus particulièrement lorsqu'on souhaite étudier un projet en Belgique, il est nécessaire d'avoir des données plus précises et d'utiliser du coup à ce moment-là un atlas des vents belge. Alors pour la petite histoire comment est-ce que cet atlas a été développé ? Il a été calculé grâce notamment à des données de vent qui ont été mesurées grâce à des anémomètres et des girouettes à différentes stations météo qui sont gérées par l'institut royal météorologique, et grâce à ces 10 ans de données et en tenant compte du relief ainsi que de la rugosité du terrain en tout point de la Belgique, et grâce aux équations de mécanique des fluides, il a été possible de déterminer à chaque endroit en Belgique la vitesse moyenne du vent, et ainsi de déduire quel est le potentiel qu'il est possible d'extraire du vent soufflant dans les différentes régions.

Lorsqu'on se concentre maintenant plus principalement sur la région de Héron Wanze qui nous occupe aujourd'hui, à l'échelle de la Wallonie on peut voir sur le cercle noir que cette zone est comprise dans le jaune orangé, représentant une des zones les plus favorables justement à l'échelle wallonne.

Alors maintenant rentrons plus dans les détails du projet comme Loïc a pu déjà vous l'expliquer, le projet s'insère au nord de l'autoroute E42 à proximité de la sortie numéro 8 Héron-Huy. Celui-ci est composé de cinq éoliennes, composé de deux lignes parallèles possibles à cette autoroute. La première ligne est située à environ une centaine de mètres de cette autoroute, et la deuxième à environ 400 mètres.Le projet s'insère entre trois hameaux dont le hameau de Lavoir, celui de Longpré et enfin celui de Huccorgne, et également à proximité du bois de Ferrières.

Alors par rapport au code de développement territorial, le projet s'insère en zone agricole, et comme Loïc a pu le présenter, ce CoDT favorise l'implantation de projets éoliens à proximité d'infrastructures autoroutières, ce qui est bien le cas du présent projet. Alors maintenant pour rentrer un petit peu plus dans les détails de pourquoi l'emplacement spécifique de chacune des éoliennes a été déterminé de cette manière, nous allons vous présenter les différentes distances qu'il s'agit de respecter par rapport à divers critères.

Premièrement par rapport aux zones d'habitat et aux habitations isolées, le cadre de référence indique plusieurs moyens de calcul afin de garantir le plus possible un maintien de la qualité de vie des différents riverains. Par rapport aux zones d'habitat qui sont reprises au plan de secteur, il est nécessaire d'observer une distance de garde de quatre fois la hauteur totale de l'éolienne, donc la hauteur totale c'est-à-dire entre le pied de celle-ci jusqu'au bout de la pale, et ce qui représente pour le projet qui nous occupe une distance de 600 mètres étant donné que les éoliennes envisagées mesurent 150 mètres de haut.

Par rapport aux habitations isolées qui elles ne se trouvent pas en zone d'habitat au plan de secteur, la distance de garde à respecter est de minimum 400 mètres, donc on peut voir sur la carte que ces différentes distances sont modélisées par les lignes continues rouges pour la distance de 600 mètres, et par les lignes en pointillés rouges pour les distances de 400 mètres.

Alors un autre élément particulier du projet est la présence d'un faisceau de télécommunications qui est géré par l'opérateur Orange, on peut le voir sur la... Il est représenté par la ligne jaune en centre de la carte, et afin de ne pas déranger ce faisceau il est nécessaire d'observer également une distance de garde d'au moins 100 mètres et cette distance de garde est représentée par les pointillés jaunes.

Pour des raisons évidentes de sécurité il est également nécessaire d'observer une certaine distance par rapport à l'autoroute, et cette distance est représentée ici par les pointillés mauves.

Sur base de toutes les contraintes que je viens d'évoquer, tout en gardant le désir d'obtenir un projet qui est le plus parallèle possible à l'autoroute, nous vous présentons ici l'avant-projet qui nous semble optimiser le mieux l'utilisation de la zone en question.

Alors passons à présent aux caractéristiques techniques des éoliennes qui sont envisagées dans le cadre de ce projet. En ce qui concerne le type d'éolienne qui est envisagé dans le cadre de ce projet, par rapport à la hauteur totale de celles-ci, entre le pied de l'éolienne et le bout de la pale la hauteur totale de l'éolienne culminerait à 150 mètres de haut, ce qui, comparativement aux éoliennes qui existent déjà sur le long de l'autoroute E42 est du même ordre de grandeur. Par rapport au diamètre rotor, celui-ci pourrait aller jusqu'à 117 mètres, ce qui est exactement dans les mêmes gabarits que les éoliennes que vous pouvez déjà observer actuellement. Par rapport à la hauteur de nacelle cela équivaut du coup à une hauteur qui est comprise entre 90 et 95 mètres, et par rapport maintenant plus à la capacité de production électrique en fonction des modèles qui sont disponibles actuellement sur le marché, qui sont proposés par les différents constructeurs, celles-ci pourraient aller jusqu'à 4,5 mégawatts par éolienne.

En résumant maintenant tout ce que j'ai pu vous présenter plus spécifiquement sur cet avant-projet, il s'agit donc d'un projet de cinq éoliennes en zone agricole, qui est situé à proximité d'une infrastructure autoroutière. La hauteur des éoliennes qui est envisagée est une éolienne de 150 mètres de haut. La puissance électrique comme je viens de l'évoquer et de 4,5 mégawatts et les distances aux habitations, que ce soit par rapport aux zones d'habitat – 600 mètres dans notre cas - et 400 mètres par rapport aux habitations isolées est effectivement un critère qui est respecté.

Par rapport maintenant au raccordement électrique de ces éoliennes vers le réseau de distribution, ce raccordement sera réalisé grâce à des câbles souterrains qui iront jusque premièrement à une cabine électrique qui sera construite à proximité du projet, et cette cabine, grâce au gestionnaire de réseau sera ensuite connectée à ce même réseau de distribution.

Alors par rapport à ce que j'évoquais tout à l'heure concernant les diminutions de gaz à effet de serre, la production électrique annuelle du projet est estimée à 36 000 mégawatts heure par an. Qu'est-ce que ça représente 36 000 mégawatts heure ? Par rapport à la consommation annuelle électrique d'un ménage qui est d'environ 3 000 kilowatts heure, cela peut donc être converti en une consommation annuelle de 12 000 ménages. Si on prend maintenant plutôt la perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre liés à la production d'électricité en Belgique, le projet permettrait d'éviter l'émission de 15 500 tonnes de CO_2 par an ce qui est l'équivalent de 7 000 véhicules diesel parcourant 20 000 kilomètres durant cette même année. Je vous remercie pour votre attention et pour la conclusion je passe maintenant la parole à Loïc.

Loïc Biot - Engie Electrabel – Slides 18 à 19 - Partie ENGIE

Merci Jérôme pour ta présentation, je vais maintenant vous faire une petite conclusion sur l'approche d'Engie Electrabel par rapport à ce projet. Nous voulons que ce projet soit quelque chose de positif pour la commune, c'est-à-dire que la première chose c'est qu'il va permettre à la commune de participer activement aux objectifs climatiques mondiaux en termes de lutte contre le réchauffement climatique, donc c'est une approche qui est vraiment active. Nous avons aussi une approche qui est participative avec le public et les citoyens via les différents partenariats dont j'ai parlé précédemment, la possibilité pour la commune de lever une taxe communale avec des rentrées financières qui pourront être utilisées pour des projets au niveau local, pour des projets environnementaux au niveau local, et évidemment c'est aussi une manière de participer directement aux objectifs wallons en développant un projet qui se situe en zone favorable, sans une dérogation au plan de secteur. Je vous remercie.

Catherine Dubois - CSD Ingénieurs – Slides 1 à 16 - Partie CSD

Bonjour à tous je suis donc Catherine Dubois, je représente le bureau CSD Ingénieurs qui a été mandaté par Engie Electrabel pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement du projet éolien à Héron et Wanze. Alors, pourquoi réaliser une étude d'incidences sur l'environnement ? Et bien tout simplement parce que c'est imposé par la législation, donc les caractéristiques du projet éolien sont telles qu'une étude d'incidences est nécessaire car donc la puissance installée est supérieure à 3 mégawatts, ce qui est le cas ici.

Alors la procédure de demande de permis unique et d'évaluation environnementale est régie par le code de l'environnement et le code du développement territorial. Cette étude d'incidence va être en fait une annexe à la demande de permis unique qui sera déposé auprès de l'autorité compétente par Engie Electrabel.

Alors qu'est-ce qu'une étude d'incidences ? On a l'habitude de dire que c'est un outil, un outil qui va servir à trois types de personnes. Tout d'abord un outil d'orientation pour le demandeur, donc ici Engie Electrabel qui va pouvoir, sur base de nos recommandations, améliorer la qualité environnementale de son projet éolien. C'est également un outil d'aide à la décision pour les autorités compétentes, en l'occurrence dans ce cas-ci la Région wallonne qui va pouvoir prendre sa décision et la motiver entre autres sur base des résultats de l'étude. C'est également un outil d'information pour vous, le public, les riverains car vous pourrez consulter cette étude d'incidences lors de l'enquête publique et ainsi prendre connaissance du projet définitif et des impacts attendus de celui-ci sur votre environnement.

Alors une étude d'incidences doit être réalisée par un bureau agréé par la Région wallonne, cet agrément est le garant de l'indépendance des compétences et de l'expérience du bureau d'études d'incidences, et dans ce cas c'est évidemment ces ingénieurs possèdent cet agrément. Qui est CSD Ingénieurs ? C'est un groupe européen d'ingénierie environnementale. En Belgique nous sommes présents depuis environ 30 ans et nous réalisons des études d'incidences sur l'environnement de projets éoliens depuis le tout début du développement éolien en Wallonie. Nous travaillons donc pour les évaluations environnementales de projets d'énergie renouvelables, mais également dans d'autres thématiques comme la mobilité, la dépollution ou les bâtiments durables.

Alors l'objectif de la réunion d'information préalable vous a déjà été expliqué, la raison de ma présence lors de celle-ci, c'est de vous écouter, de prendre note des informations intéressantes que vous avez à fournir sur le site, de vos observations, de vos suggestions, de vos questions et également d'éventuelles alternatives. Alors par exemple les informations qui nous intéressent c'est de savoir quelles espèces d'oiseaux fréquentent le site si vous êtes ornithologues, ou bien si vous connaissez également la présence de galeries souterraines ou d'un puits d'eau particulier.

D'autres questions que vous pouvez vous poser c'est si votre maison est par exemple orientée et ouverte vers le projet, vous vous interrogez peut-être des impacts visuels, voire d'ombrages que vous pourriez subir, c'est une question que vous pouvez également nous poser qui sera abordée dans l'étude. En termes d'alternatives, vous pouvez également proposer par exemple le déplacement d'une éolienne ou l'utilisation de modèles plus grands ou plus petits, ce sont des exemples d'alternatives que nous pourrions étudier dans l'étude. L'objectif étant de compléter le contenu standard d'une étude d'incidences sur base de vos informations, vos demandes, vos suggestions.

Alors qu'est-ce qu'une étude d'incidences ? Suite à cette réunion et donc à vos informations, demandes et suggestions, nous allons réellement entamer l'étude, cette étude va comporter différentes parties. La première partie consiste en une présentation du projet, donc où se situent précisément les éoliennes, quels sont les modèles d'éoliennes qui sont envisagés, leurs caractéristiques, leurs dimensions, nous allons également préciser où passent les chemins, les raccordements électriques etc.

La deuxième partie consiste en une analyse de la situation existante de l'environnement, c'est-à-dire préciser comment l'environnement est actuellement sans la présence d'éoliennes. En troisième lieu, l'étude va évaluer les effets du projet éolien sur l'environnement, et ce tant au niveau de la phase de chantier que de la phase d'exploitation des éoliennes. Alors cette analyse des impacts sur l'environnement se fait sur différentes thématiques environnementales, je ne vais pas toutes les citer ici, et nous reviendrons par après plus précisément sur les quatre thématiques les plus importantes dans le cadre d'un projet éolien à savoir le milieu biologique, le paysage et le patrimoine, l'acoustique et l'ombrage.

Une fois ce travail réalisé, l'étude d'incidences analyse également les alternatives, donc c'est à dire est-ce qu'il n'y a pas un projet un peu différent qui aurait moins d'impact sur l'environnement et serait également envisageable pour Engie Electrabel. Et enfin l'étude se termine sur une série de recommandations de la part du bureau d'études, c'est-à-dire des propositions de mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives sur l'environnement.

Alors je vais passer maintenant en revue les quatre thématiques principales d'une étude d'incidences sur l'environnement dans le cadre de projets éoliens. Alors ces thématiques sont illustrées sur base de cartographies qui ne concernent pas le projet de Héron-Wanze, vu que vous nous ne l'avons pas encore étudié donc c'est un autre projet qui se situe dans le Hainaut également le long d'une autoroute.

Alors la première thématique importante, la thématique du milieu biologique. Donc pour l'analyse des impacts sur la faune et la flore, nous réalisons pendant environ un an une série de relevés sur site qui a pour objectif d'identifier quelles sont les espèces d'oiseaux et de chauves-souris principalement car ce sont ces animaux-là qui sont fortement impactés par les éoliennes, donc d'identifier la fréquentation du site par ces espèces. Nous récoltons également une série d'autres données de bases de données existantes qui concernent les

oiseaux, les chauves-souris mais également les espèces floristiques afin de dresser l'état des lieux de la situation et enfin nous évaluons alors les impacts en fonction.

La deuxième thématique concerne le paysage et le patrimoine, pour ce faire nous étudions d'abord l'impact visuel à très grande échelle, sur des rayons de 10, 15 voire 20 kilomètres en fonction des caractéristiques du projet, le but étant d'identifier les zones du territoire, les communes qui seront le plus à même de voir le projet depuis leur territoire. Nous effectuons une analyse plus précise dans un rayon d'environ 5 kilomètres dans lequel nous répertorions tous les éléments d'intérêt paysager ou patrimoniaux, nous répertorions évidemment également toutes les unités d'habitat, les villages, les hameaux et cela permet d'identifier depuis tous ces lieux de vie, depuis tous ces points d'intérêt quelle sera la visibilité du projet. Le chapitre d'évaluation des incidences sur le paysage est illustré sur base de photomontages, donc les photomontages permettent de se rendre compte d'une certaine manière de l'impact de l'éolienne dans le paysage et dans votre cadre de vie.

La troisième thématique importante concerne l'environnement sonore. L'analyse de l'impact acoustique d'un projet se fait en deux temps. Tout d'abord nous allons établir quelle est la situation existante au niveau du bruit sur le site, pour ce faire nous allons installer un sonomètre chez un riverain proche du projet, pour voir si actuellement sans la présence d'éoliennes le milieu est plus ou moins bruyant. Dans un deuxième temps, nous allons effectuer des modélisations mathématiques pour prédire le bruit que feront les éoliennes au droit des maisons environnantes. Donc on aboutit à un type de cartes comme celui-ci, et cela va permettre de voir si les valeurs limites réglementaires qui sont en vigueur sont respectées ou non. Alors si elles ne sont pas respectées, on recommande la mise en place de bridage acoustique qui permet de réduire le bruit des éoliennes quand c'est nécessaire. Il y a également toujours un suivi post implantation qui est recommandé pour pouvoir analyser le respect des valeurs limites réglementaires une fois que les éoliennes sont implantées et tournent réellement.

Enfin, la dernière thématique importante dans le cadre d'une étude d'incidences d'un projet éolien c'est la thématique de l'ombrage stroboscopique, donc c'est un type d'ombrage qui est caractéristique de ce type de projet, il est généré par le mouvement des pales au niveau des rayons du soleil, donc pour ça il faut une combinaison de facteurs simultanés, il faut qu'il y ait du soleil, il faut que le soleil traverse le rotor qui doit donc être en mouvement et perpendiculaires aux rayons du soleil, et il faut qu'in fine les rayons du soleil qui sont ainsi hachés par les mouvements du rotor, il faut que ces rayons du soleil arrivent dans une baie vitrée par exemple ou une véranda. Donc ce sont une combinaison de facteurs qui doit avoir lieu simultanément, assez rare, assez ponctuelle mais qui peut être très dérangeante pour un riverain ou pour une entreprise. Alors pour analyser cet ombrage stroboscopique on effectue à nouveau des modélisations mathématiques et on compare les résultats avec les valeurs limites réglementaires. En cas de problème, il y a moyen de programmer l'éolienne pour qu'elle s'arrête lors des moments problématiques.

Alors pour terminer, donc une fois que l'étude d'incidences est terminée et que le bureau d'études a ainsi soumis toutes ces recommandations pour améliorer la qualité environnementale du projet, et bien le demandeur donc dans ce cas-ci Engie Electrabel pourra prendre en compte ces recommandations dans son projet pour le finaliser et déposer la demande de permis auprès de l'autorité. Il faut savoir que le demandeur, s'il choisit de ne pas suivre les recommandations du bureau d'études, il doit s'en justifier dans sa demande de permis. Cette demande de permis auquel est attaché l'étude d'incidences va être soumise à enquête publique et donc c'est un moment vous pourrez alors consulter les résultats de l'étude d'incidences. Et il y a également toute l'instruction administrative du dossier durant laquelle différentes instances vont se prononcer sur l'opportunité du projet, mais il y a

également certaines instances qui se prononcent sur la qualité de l'étude d'incidences faisant ainsi office de contrôle qualité de notre travail. Et enfin, l'autorité compétente prendra sa décision sur base de tous les avis reçus des différentes instances et également sur base des résultats de l'étude d'incidences, je vous remercie.

Pascal François - AFP Pro Management – Slide 20 - Partie ENGIE

Merci beaucoup à chacun des intervenants qui ont pris la parole dans le cadre de cette vidéo, à la fois côté développeur et bureau d'études. Ce que j'aimerais maintenant vous inviter à faire c'est peut-être prendre note d'une série d'informations qui sont purement factuels.

La première c'est l'existence d'un site internet sur lequel vous allez pouvoir retrouver l'ensemble des présentations à la fois d'Engie Electrabel mais aussi de CSD. Et puis n'hésitez pas également à utiliser la permanence téléphonique qui est permise par ces temps de crise sanitaire, une permanence qui est dans la foulée de la diffusion de cette vidéo, qui va durer deux jours, en l'occurrence les 24 et 25 novembre, vous pouvez joindre les développeurs au 02 746 78 26, de 8 heures à 17 heures.

Alors comme dans une RIP classique vous allez pouvoir continuer d'adresser vos courriers aux communes concernées, en l'occurrence celle de Wanze et celle de Héron avec une copie aux développeurs, n'hésitez pas à faire part de vos questions, de vos remarques, de vos suggestions de présenter des alternatives comme le veut en effet le CoDT et puis je précise encore ceci, c'est qu'au moment des permanences téléphoniques, l'ensemble des échanges seront enregistrés. Je voudrais vous remercier de votre attention et je vous dis à très bientôt.